



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 6 MARS 2024 PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET PERMISSION DE VOIRIE Route de Boisbelle

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande de l'entreprise INEO Réseaux Centre Bourges – ZI les Distracts – 18390 SAINT GERMAIN DU PUY, demandant l'autorisation d'effectuer des travaux de terrassement et pose d'un coffret électrique pour le compte d'ENEDIS, au 29 route de Boisbelle – 18250 HENRICHEMONT
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique Route de Boisbelle ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit devant le 29 route de Boisbelle à partir du 25 mars 2024 et pour une durée de 15 jours calendaires.

Article 2^{ème} : La Commune donne permission de voirie à l'entreprise INEO Réseaux Centre Bourges – ZI les Distracts – 18390 SAINT GERMAIN DU PUY à partir du 25 mars 2024 et pour une durée de 15 jours calendaires

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 5^{ème} : L'entreprise, la Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240306-2024-23-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 06.03.24